

Le Vilain Petit Canard

«Ensemble, pour être plus forts !»



Le Journal Trimestriel de la section CGT Finances publiques 95 - mars 2023

ON NE LÂCHE RIEN ...

19 janvier

#NONÀLARÉFORMEDESRETRAITES

31 janvier

7 février

11 février

16 février

7 mars :

GRÈVE GÉNÉRALE

8 MARS :

GRÈVE FÉMINISTE

... ON AMPLIFIE
LE MOUVEMENT ...



RETRAITES

Les bobards du
gouvernement p. 2 et 3

TÉLÉTRAVAIL

Nouvelles dispositions
p. 4

POINTS ACTUS 95

SIP, SPF... p. 4

FONCTION PUBLIQUE

Un ministre hors-sol
p. 4



la 95
cgt
Finances
Publiques

... ET ON FAIT PLIER
LE GOUVERNEMENT



la 95
cgt
Finances
Publiques

Réservez votre date!
Assemblée Générale le 3 avril
2023 à la Maison des Syndicats de
Cergy



Petit guide contre **LES BOBARDS** DE LA RÉFORME DES RETRAITES

BOBARD 1

Le système de retraite par répartition est financièrement en danger

L'urgence financière est le premier argument choc d'Emmanuel Macron pour imposer sa réforme des retraites.

La pérennité du système de retraite était, soi-disant, mise en péril par son déséquilibre financier.

Il fallait sauver ce pilier de notre modèle social par une réforme consistant à repousser l'âge légal de la retraite à 65 ans d'ici 2031 (allongement de 4 mois par an à partir de 2023) ou, éventuellement, 64 ans avec une augmentation accélérée de la durée des cotisations pour une retraite à taux plein.

Mais cet argument s'effondre après la publication du dernier rapport du COR (Conseil d'orientation des retraites). Après deux années d'excédents, 900 millions d'euros en 2021 et 3,2 milliards d'euros attendus en 2022, la branche retraite devrait accuser un déficit minime d'ici 2032 (0,5 à 0,8 point de PIB). **De plus, fin 2020, les réserves nettes totales du système de retraite s'élevaient à 8,3 % du PIB (191 milliards d'euros). Donc, pas d'urgence financière !**

D'autant plus que la part des dépenses de retraites dans le PIB, indicateur qui permet d'évaluer la soutenabilité financière du système de retraite, sera stable ou en diminution jusqu'en 2070 malgré le vieillissement démographique. Cela s'explique par le décrochage du niveau de vie des retraités par rapport aux actifs, résultant des réformes passées : c'est ce qui constitue le problème majeur.

L'argument des dépenses trop élevées ne tient donc pas. D'ailleurs, il est écrit dans le rapport du COR : « *Les résultats de ce rapport ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite* ».

L'objectif de la réforme est en fait la réduction des dépenses publiques pour rassurer la Commission européenne.

Il est dans la continuité des réformes précédentes : baisser les pensions et inciter celles et ceux qui le peuvent à les compléter en se tournant vers les complémentaires (retraite par capitalisation)...

Et, à terme, détruire le système de retraite mis en place en 1945, puis étendu et amélioré pour que l'assurance vieillesse n'assure plus seulement la survie des retraités mais leur permettent d'entamer une nouvelle vie indépendante.

Dire que le système de retraite par répartition est financièrement en danger est un bobard !

BOBARD 2

Les économies sur les retraites serviront à financer des investissements d'avenir (éducation, santé, transition...)

Fin septembre 2022, l'argument du rétablissement de l'équilibre financier pour faire passer la pilule de la réforme des retraites avait du plomb dans l'aile. Emmanuel Macron expliquait alors devant les journalistes de l'Association de la presse présidentielle que la réforme n'aurait plus pour but de changer la société ni d'assurer la pérennité d'un des piliers de l'État social, elle servirait à financer d'autres dépenses (éducation, santé, climat...).

D'après Emmanuel Macron et son gouvernement, la seule solution pour dégager des ressources budgétaires serait de travailler plus et plus longtemps ; d'où l'importance de la réforme des retraites et celle de l'assurance chômage.

Quelle manne financière est à escompter du report de l'âge légal de la retraite à 65 ans ? Bercy chiffre les économies à environ 9 milliards € en 2027 (près de 20 milliards € en 2032). Toutefois, ces chiffrages sont fragiles. Non seulement les trajectoires de productivité et de chômage sont incertaines, mais cette réforme peut se traduire par une augmentation des allocations chômage, maladie, invalidité et minima sociaux.

Les économies réalisées sur les retraites avec la réforme seront-elles pour autant investies dans d'autres secteurs ? Rien n'est moins sûr car l'exécutif français a promis à Bruxelles, dans le cadre du programme de stabilité, de limiter la croissance des dépenses publiques à 0,6 % en volume (hors inflation) entre 2022 et 2027 alors que les dépenses de retraite pourraient progresser de 1,8 % en volume sur la même période et qu'elles représentent la moitié de la protection sociale ! **Rappelons que la croissance en volume des dépenses publiques a progressé de 0,9 % par an de 2011 à 2019 et de 2,4 % en 2021.**

Dans le contexte d'austérité budgétaire programmée et de dépenses de retraite en croissance à moyen-terme, ce ne sont pas les quelques économies sur le budget retraite en fin de quinquennat qui permettraient de financer de grands projets. Par ailleurs, ce discours amalgame le financement de la protection sociale qui repose sur les cotisations, et le financement des politiques publiques assuré par l'impôt. Si le gouvernement manque de ressources pour financer les dépenses d'avenir, c'est parce qu'il se prive de recettes avec les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises et aux ménages les plus riches. Seule une politique fiscale plus juste permettrait de dégager les ressources nécessaires aux politiques publiques.

Les économies potentielles sur les retraites ne représentent rien face aux besoins dans les secteurs de la santé, l'éducation, la transition énergétique (besoin évalué à 5 % du PIB pour la seule transition écologique).

Dire que la réforme des retraites financera de grands projets est un bobard !

BOBARD 3

Le gouvernement négocie avec les syndicats pour réformer les retraites

Après avoir menacé de faire passer en force la réforme des retraites sous forme d'un amendement au projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), assorti d'un 49.3 si le projet de loi n'était pas adopté, Macron et son gouvernement ont changé leur fusil d'épaule. Ainsi Elisabeth Borne a-t-elle annoncé fin septembre 2022 à l'AFP « faire le choix du dialogue et de la concertation ». Le ministre du Travail, Olivier Dussopt, a été chargé d'engager ces concertations dès le début octobre avec les organisations patronales et syndicales, ainsi qu'avec les groupes parlementaires afin d'établir un bilan des discussions avant Noël, pour ensuite présenter un projet de loi au Parlement avant fin mars 2023 et appliquer la loi sur la réforme des retraites dès l'été.

Quoiqu'il en soit, le contenu des concertations demeure problématique dès lors qu'Emmanuel Macron impose que ces dernières soient lancées sur la base de son projet de report de l'âge légal de la retraite à 65 ans en 2031 (ou 64 ans et allongement accéléré de la durée de cotisation). Trois cycles ont eu lieu, associant réunions et rencontres bilatérales. Le premier cycle (octobre à début novembre) a traité de l'emploi des seniors et de la prévention de l'usure professionnelle. Il incluait les départs anticipés et la transition entre activité et retraite. Le second cycle (jusqu'à fin novembre) portait sur l'équité et la justice sociale, soit les petites pensions et les retraites minimales, les dispositifs de solidarité et l'égalité femmes-hommes, mais aussi, l'avenir des régimes spéciaux et l'application du régime à certaines populations spécifiques, dont les fonctionnaires.

Enfin, le troisième cycle (jusqu'à mi décembre 2022) s'intéressait aux questions de financement du système. C'est la question la plus épineuse. En effet, le gouvernement reste accroché au report de l'âge légal de la retraite. Dans son interview du 26 octobre sur France 2, Emmanuel Macron écartait à nouveau la solution de l'augmentation des cotisations sociales pour équilibrer le système (le Medef y est toujours hostile).

Par ailleurs, l'allongement de la durée de cotisation ne semble pas constituer une alternative assez crédible pour être retenue par le gouvernement car son efficacité budgétaire est moins bonne que le report de l'âge légal... à moins que les deux ne soient couplés ! De plus, elle est rejetée par les syndicats, y compris la CFTD.

Dire que le gouvernement négocie avec les syndicats pour réformer les retraites est un bobard !



BOBARD 4

Nous n'avons plus les moyens pour financer le déficit des retraites

Le 27 septembre 2022, lors d'une réunion avec les partenaires sociaux, un autre argument pour justifier la réforme des retraites a été avancé par Olivier Dussopt : la France n'a plus les moyens de financer le déficit du système de retraite.

Pourtant c'est faux ! Exception faite des deux années de crise de 2009 et 2020, la richesse annuelle produite par l'économie française continue d'augmenter quoiqu'à un rythme plus faible que par le passé. Il est donc tout à fait possible de répartir les richesses et de financer un système de retraite par répartition meilleur que le système actuel.

Les déficits enregistrés par le système de retraite résultent en premier lieu des multiples exonérations de cotisations sociales non compensées, mais aussi d'une politique de blocage des taux de cotisation employeurs et salariés depuis 2017 alors que la population de retraités a continué d'augmenter.

Et Emmanuel Macron persiste dans cette stratégie de refus de toucher au niveau des cotisations sociales en affirmant que pour équilibrer le système, il faudrait 400 € de prélèvements en plus par an et par salarié.e en 2027, ce qui provoquerait une baisse des pensions « insupportable pour nos retraités ». Toujours la vieille technique de la dramatisation ! Car on ne sait pas d'où sort ce montant de « 400 € ». Par exemple, l'économiste Michaël Zemmour situe l'équilibre du système en 2027 au niveau de +11 € de cotisation vieillesse par mois pour une personne au SMIC et +22 € pour une personne au salaire moyen en cas de hausse répercutée uniquement sur les salarié.es. Mais ces sommes seront réduites de plus de moitié, dès lors que les employeurs en assumeront leur part.

L'équilibrage du système de retraite par l'augmentation des taux de cotisation retraites employeurs et salariés est plébiscitée par près d'un Français sur deux (46 %) selon un sondage IFOP-Fiducials. De plus, d'autres solutions existent pour accroître le volume des cotisations (hausse des salaires, réduction des inégalités salariales femmes-hommes, accroissement du taux d'emploi des femmes, baisse du chômage, suppression des exonérations de cotisations n'ayant aucunement stimulé l'emploi).

L'élargissement de l'assiette des cotisations aux profits distribués constitue une autre piste.

Augmenter la masse des cotisations vieillesse est la seule solution qui puisse pérenniser un système de retraite par répartition de haut niveau, car les recettes provenant de l'impôt peuvent être réduites selon le bon vouloir du gouvernement et même les réserves des Fonds de réserves des retraites peuvent être partiellement détournées par l'État. C'est le cas des réserves du Fonds de Réserve Retraites (FRR) et des menaces pèsent sur celles des retraites complémentaires Agirc-Arrco. Depuis les années 1980, les réformes fiscales ont systématiquement réduit les recettes de l'État.

Ces dernières sont passées de 22,6 % à 16,6 % du PIB entre 1981 et 2019, notamment à cause des cadeaux fiscaux aux ménages les plus riches et aux grandes entreprises. Si l'on y ajoute l'argent de l'évasion fiscale, il y aurait de quoi financer de grands projets et abonder un Fonds de réserve retraite stabilisateur des chocs.

Dire que la France n'a pas les moyens de financer son système de retraite actuel est un bobard !

Point d'info Droits et Garanties : Arrêts maladies et prolongation

Début Janvier, la CGT Finances Publiques a alerté la Direction Générale de l'impact du système de santé ainsi que de la situation sanitaire sur les agents des Finances Publiques et notamment sur les arrêts maladie et leurs prolongation.

Suite à celle-ci, la DG a concédé que le constat tiré par la CGT Finances Publiques avaient bel et bien des conséquences sur nos services.

Ainsi, même si il n'est pas possible d'étendre le dispositif des autorisations d'absence pour visites médicales chez les spécialistes aux visites chez les généralistes, **les services RH seront « sensibles » aux envois d'arrêt de travail tardifs dûment justifiés par l'agent.**

Si vous rencontrez des problèmes administratifs (retenu sur salaire, journée de carence...) dû à un délai pour obtenir un rendez-vous médical, contactez nous et nous le ferons remonter au syndicat national afin de saisir la Direction Générale.

Deconnexion

Le 1^{er} février, le ministre SPAMislas Guérini a présenté les grands axes d'un « projet destiné redynamiser l'attractivité de la fonction publiques ». En plein combat contre la réforme des retraites !

Pour remédier aux 50 000 emplois qui sont actuellement non pourvus dans les trois versants et au fait que les candidats aux concours soient deux fois moins nombreux qu'il y a dix ans, il a présenté un plan d'action destiné à « mieux valoriser les agents, leur travail, et leurs compétences » en :

- Diversifiant les profils et les compétences des agents (repenser le système des concours) ;
- S'appuyant sur les métiers et la formation pour développer les mobilités ;
- Repensant le système des rémunérations et améliorant les conditions de travail (prime au mérite et management au centre du pilotage).

Nous constatons donc que rien n'est proposé pour une hausse de rémunérations pérennes ni pour un recrutement massif d'emplois statutaires qui permettrait une meilleure stabilité dans la fonction publique et une amélioration du service public.



Si tu penses que tu ne peux pas faire grève parce que tu n'as pas les moyens, c'est qu'il est temps que tu fasses grève.



Points actus DDFiP 95 :

- le SGC d'Argenteuil a quitté les locaux de la mairie pour intégrer le CfiP depuis janvier. **Il reste donc 13 sites des Finances Publiques dans le 95 contre 39 en 2005 !**
- la direction a le projet de transférer l'antenne du SPF d'Ermont à Saint-Leu en avril-mai 2023. **Quel avenir pour le SDE ?**
- la direction propose de limiter l'accueil physique à la volée à 3 matinées, les lundi, mardi et vendredi sur les CfiP de Cergy, Ermont et Argenteuil pour « répondre aux sollicitations téléphoniques et numériques ». La CGT dénonce un nouveau recul du service public et ce sera encore une fois les populations les plus fragiles qui seront sacrifiées sur l'autel des suppressions d'emplois **(26 dans les SIP au 01/09/2023!)**
- le déploiement de l'ANF (Accès des Notaires au Fichier immobilier) sera effectif au 1^{er} juillet 2023. Une des missions de la publicité foncière (les réquisitions) disparaîtra quasiment de la DGFIP. **Encore une externalisation !**
- nouvelles dispositions relatives à la Covid:
 - fin de l'obligation d'isolement depuis le 1^{er} février
 - retour au droit commun pour les personnes vulnérables à compter du 1^{er} mars
 - rétablissement du jour de carence en cas de congé de maladie directement en lien avec la Covid-19**En cas de difficultés, contactez nous !**

Retrouvez toutes nos infos sur notre site : <https://95.cgtfinancespubliques.fr/>